

Procès-Verbal du Conseil général du 8 décembre 2016

M. Yannick Liniger, Président, ouvre la séance à 20h00.

1. Appel et assermentation des nouveaux membres

La secrétaire, Mme Diane Raemy passe à l'appel des membres: 24 personnes répondent à l'énoncé de leur nom, 12 personnes sont excusées et il est constaté 4 absents (**annexe 1**).

La Municipalité est représentée dans son intégralité.

7 nouvelles personnes sont assermentées : Mme Anne Keller, MM Jacques Bondallaz, Blaise Chappuis, Marc Grisel, Jean-Pierre Keller, Blaise Lugeon et Julien Wegmüller.

Le Conseil compte dorénavant 47 membres. Le quorum étant atteint, le Président ouvre officiellement la séance et l'assemblée peut valablement délibérer. Le Président salue la présence de 2 auditeurs, Mme Ursula Clidière et M. Thierry Clidière.

Avant de passer au point suivant, le Président souhaite faire part de 3 naissances au village depuis le dernier Conseil. Il s'agit de Giulia Mirabile, née le 06.10.2016, fille de Sandrine et Giovanni Mirabile, de Arthur Hiertzeler, né le 27.10.2016, fils de Christelle et Luc Hiertzeler, et de Shaïli Wild, née le 10.11.2016, fille de Sheila Wild et Fabrice Marzo.

Le Président félicite les familles pour ces heureux événements avant de passer au point suivant.

2. Présentation et validation de l'ordre du jour

Le Président souhaite apporter quelques modifications à l'ordre du jour :

Il y aura au point 7 le rapport de la commission de gestion sur le préavis 06/16.

Le préavis 09/16 « Convention de collaboration de distribution d'eau potable avec la commune de Moiry » prévu initialement au point 9 est retiré. En effet, un mail (**annexe 2**) du 6 décembre de M. Olivier Ray, municipal, nous informe que la Municipalité a décidé, en accord avec la Municipalité de Moiry, de retirer le Préavis 09/16 du Conseil général de ce jeudi 8 décembre. Ce retrait permettra aux deux Municipalités de mieux cerner et définir l'article « 4. Réciprocité »

L'ordre du jour se présente donc comme suit :

1. Appel et assermentation des nouveaux membres
2. Présentation et validation de l'ordre du jour
3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis 06/16 « Budget pour l'année 2017 »
5. Rapport de la commission de gestion
6. Préavis 07/16 : « Autorisations générales pour la législature 2016-2021 »
7. Rapport de la commission de gestion
8. Préavis 08/16 : « Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021 »
9. Rapport de la commission de gestion
10. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général
11. Divers et propositions individuelles

Personne ne souhaitant apporter d'autres modifications, l'ordre du jour, tel que modifié, est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance

La lecture du procès-verbal de la séance du 16 juin 2016 n'est pas demandée.

Aucune modification n'est proposée et le PV est accepté par l'assemblée à la majorité avec 2 abstentions.

4. Préavis 06/16 « Budget pour l'année 2017 »

M. Jean-François Braissant, Syndic, fait la lecture du préavis 06/16 (**annexe 3**) du budget pour l'année 2017 (**annexe 4**), tous deux joints à la convocation.

Il apporte des explications sur différents postes:

1 Administration générale :

Autorités : La petite augmentation est due à l'ajustement des émoluments des autorités communales.

Administration : Pour des raisons de techniques comptables, le compte 11.431 a été séparé en 2 comptes, le 11.431 et 11.436.

Affaires culturelles, loisirs : Le chiffre est imposé.

Transports publics : Le bus communal (TRUC) est gratuit pour l'instant

2 Finances :

Impôts : Les gains immobiliers, les droits de mutation, successions et donations ne sont que la moitié de la somme totale. En effet, l'Etat de Vaud en récupère la moitié.

Service financier : Les chiffres pour le retour des fonds de péréquation et des dépenses thématiques sont donnés par l'Etat.

3 Domaines et bâtiments :

Bâtiments communaux : L'augmentation est prévue pour un éventuel entretien des bâtiments.

4 Travaux :

Routes : il est prévu de réparer l'entrée de la place de la Tine de Conflent.

Ordures ménagères et décharge : La diminution des charges pour l'enlèvement et l'élimination des ordures est due à un meilleur tri des ordures.

5 Instruction publique et cultes :

Les chiffres sont donnés par l'Etat.

6 Police :

Les chiffres sont également donnés par le canton.

7 Sécurité sociale :

Les chiffres sont donnés par le canton. L'augmentation est due aux unités d'accueil parascolaire que nous devons financer.

8 Services industriels :

Services des eaux : Les nouveaux comptes concernent l'emprunt effectué chez Postfinance pour financer le réseau qui a été remis à neuf. Le produit de la vente de l'eau sera augmentée et se fera sous forme de taxes.

Le budget 2017 affiche un excédent de charge de **CHF 11'100.-**.

5. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Mme Céline Epars et MM. Laurent Michel et Pierre-Yves Roberti ainsi que de M. Stéphane Schwab suppléant, confirme avoir examiné le budget 2017 en date du 31 octobre 2016 (**annexe 5**).

Elle constate que le budget prévoit un excédent de revenus de CHF 11'100.- et note que le budget est établi sur la base de rentrées fiscales prudentes.

La commission recommande à l'assemblée d'approuver le budget 2017 tel qu'il est présenté.

M. Julien Wegmüller relève que le bus est gratuit pour l'instant et demande ce qu'il en sera à l'avenir.

M. Jean-François Braissant lui répond que pour le moment, il serait trop cher de mettre en place une billetterie dans le bus. A moyen terme, le projet serait d'intégrer le bus communal dans les transports officiels sur une ligne qui pourrait relier Cossonay, Dizy, Chevilly, La Sarraz et permettre ainsi également le transport des élèves.

M. Julien Wegmüller demande si la taxe pour l'eau sera remplacée par un autre système dans le futur.

M. le Syndic explique que tant que le réseau d'eau ne sera pas rénové à l'intérieur du village, la solution de la taxe reste pour l'instant la meilleure solution. L'installations de compteurs d'eau pourra être envisagée par la suite si le Conseil le décide.

L'assemblée approuve le budget 2017 à main levée et à la majorité avec 1 abstention.

6. Préavis 07/16 : « Autorisations générales pour la législature 2016-2021 »

Le préavis 07/16 (**annexe 6**) est lu par M. le Syndic, Jean-François Braissant. A chaque début de nouvelle législature, le Conseil général accorde à la Municipalité des autorisations générales pour un certain montant fixe, ceci dans le but de faciliter la gouvernance communale. La Municipalité propose au Conseil général d'attribuer un montant maximum de CHF 50'000 par cas et par année.

M. Michel Lugeon a fait parvenir au bureau du Conseil un amendement au préavis 07/16 (**annexe 7**). Après comparaisons avec les communes voisines, M. Michel Lugeon propose un montant maximum de CHF 25'000.

7. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Mme Céline Epars et MM. Laurent Michel et Pierre-Yves Roberti ainsi que de M. Stéphane Schwab suppléant, s'est réunie en date du 31 octobre 2016 pour examiner la demande d'autorisations générales soumise au Conseil (**annexe 8**).

La commission précise que la somme de CHF 50'000 est non seulement un maximum par cas, mais aussi par an. La commission note également que les dépenses imprévues et exceptionnelles doivent être soumises ultérieurement, à l'approbation formelle du Conseil général.

La commission recommande au Conseil général d'accepter le préavis 07/2016 « Demande d'autorisations générales pour la législature 2016-2021 » tel que proposé par la Municipalité.

La discussion est ouverte :

M. le Syndic souhaite intervenir au sujet de l'amendement proposé. Il tient à précisé que cette somme de CHF 50'000, certes importante, ne sera utilisée que pour des cas exceptionnels. Il souligne également, que mis à part le cas de la commune de La Chaux, les communes prises comme témoins dans l'amendement sont des communes avec des Conseils communaux. Dans ces communes, les conseillers se réunissent plus

régulièrement et peuvent donc discuter de plus d'objets durant l'année. M. Jean-François Braissant précise encore que chaque cas sera bien entendu suivi d'un préavis et présenté au Conseil suivant.

Mme Isabelle Jendly demande se qu'il se passerait au cas où la dépense ne serait pas justifiée.

M. le Syndic répond que la dépense ne va être faite qu'en cas d'urgence, pour une réparation qui ne peut pas attendre le prochain Conseil. Dans le cas d'un investissement, une demande doit impérativement être faite au Conseil avant d'entreprendre les travaux. Il souligne que c'est une question de confiance dans les autorités communales.

M. le Président explique que si un préavis, présenté ultérieurement au Conseil, devait être refusé par le Conseil, ceci aurait valeur de sanction pour la Municipalité.

M. Julien Wegmüller demande si le cas d'un préavis pour un cas urgent a déjà été refusé par le Conseil.

M. le Syndic lui répond qu'il n'y a pas de cas connu.

M. Laurent Michel confirme que les exemples donnés par M. Michel Lugeon au sujet des sommes octroyées aux communes voisines sont tout à fait correctes, mais précise toutefois que Dizy, commune comparable à Chevilly, est passée de CHF 50'000 à 80'000 par an. Pour la commune de Cossonay, la somme de CHF 100'000 est par cas, sans limitation par an. Il est important de souligner la récurrence des cas, 22 cas lors de la précédente législature, ce qui est important. Pour la commune de Chevilly, il y a effectivement eu 1 ou 2 cas, qui par manque de formalisme n'ont pas été relevé dans le rapport de gestion. M. Laurent Michel souligne que les sommes octroyées aux communes diffèrent fortement d'une commune à l'autre selon sa situation. Il termine en étant convaincu que les autorités communales de Chevilly feront usage de cette somme à bon escient.

M. Blaise Lugeon demande ce qui est considéré comme un cas exceptionnel.

M. le Syndic lui répond que ce sont des événements imprévisibles tels que ruptures de conduites ou glissements de terrain.

Comme il n'y a plus de question, M. le Président passe à la votation de l'amendement.

Pour l'amendement qui propose un montant de CHF 25'000 par cas et par an: 3 Oui, 22 Non et 1 abstention

L'amendement est donc refusé.

Le préavis 07/16 qui accorde différentes autorisations et qui propose un montant de CHF 50'000 pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles par cas et par an est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

8. Préavis 08/16 : « Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021 »

Le préavis 08/16 (**annexe 9**) est lu par M. le Syndic, Jean-François Braissant. Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution Vaudoise, la fixation du plafond initial de début de législature est du ressort exclusif de la commune, sans autorisation préalable du canton. Le plafond de cautionnement fait maintenant partie intégrante du montant global dit «plafond d'endettement» proposé au Conseil. La Municipalité propose de fixer le plafond d'endettement à CHF 3'000'000 pour la législature 2016-2021.

9. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Mme Céline Epars et MM. Laurent Michel et Pierre-Yves Roberti ainsi que de M. Stéphane Schwab suppléant, s'est réunie en date du 31 octobre 2016 afin d'examiner le plafond d'endettement et de cautionnement de la commune (**annexe 10**).

La commission estime, après prise en compte de la situation financière de la Commune ainsi que des investissements potentiels des prochaines années, notamment au niveau du réseau d'eau, que les plafonds demandés sont appropriés et recommande aux membres du Conseil général d'accepter le préavis 08/16 proposé par la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Bertrand Raemy demande si c'est bien l'addition du Plafond d'endettement avec le Plafond de cautionnement qui ne doit pas dépasser CHF 3 millions.

M. le Syndic lui confirme que le calcul est correct et que pour l'instant l'addition des deux plafonds est de CHF 2 millions.

M. Laurent Michel précise que, rentrent dans ce calcul de plafond, l'endettement pour le réseau d'eau ainsi que d'autres investissements pour la commune, ainsi que le cautionnement de projets pour diverses associations intercommunales telles que la piscine, l'ASI7 etc. Ne rentrent pas dans ce calcul de plafond, les endettements qui seraient liés à des projets d'associations de communes avec prélèvement direct de taxes, comme par exemple un projet de réseau d'eau commun soumis à la taxe sur l'eau.

Le préavis 08/16 est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

10. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général

M. Stéphane Ecuyer : Bâtiments, Police des constructions, Parcs et Promenades et Eclairage public :

- Bâtiments : Le nid de guêpes du bâtiment communal a été traité et le trou sera comblé au printemps.
- LAT : Dans la dernière révision, la commune de Chevilly est toujours considérée comme surdimensionnée. Sur le territoire de la commune, un seul terrain n'est pas bâti, tout le reste est partiellement bâti. Les décisions sont maintenant aux mains du Grand Conseil. L'échéance stricte pour donner au canton la proposition du nouveau règlement est le 30 juin 2021. Cette année, 5 permis de construire ont pu être délivrés sans problème.
- Parcs et Promenades : Tout un travail de réhabilitation a été effectué sur la tombe du peintre Charles Gleyre. Il est également prévu de refleurir le mur le long du collège.
- Eclairage public : RAS

M. Christian Walther : Déchets, Routes et Chemins et Affaires sociales :

- Déchets : Suite à l'intervention de M. Bertrand Raemy en décembre de l'année dernière, il est prévu de participer à l'opération « Coup de balais » dans la commune le 25 mars prochain. Ce même jour est prévu une sensibilisation à l'amiante de la part du canton. Avec le centre de tri de Cossonay, tout se passe à merveille. Pour la compostière, il faut mettre le code de Chevilly qui est le 28 + son nom. M. Christian Walther rappelle qu'il ne faut rien verser dans les grilles d'évacuation des eaux claires. Tout ce qui est restes de peinture, produits chimiques ou autre, doit être amené au centre de tri.
- Routes : Un certain nombre de panneaux ont été remplacés, le traçage du carrefour a été refait, les numéros des bâtiments ont été remis à jour et l'entrée du parking de la Tine de Conflent, comme annoncé dans le budget, va être rénové. En avril-mai un contrôle par radar pédagogique sera de nouveau effectué pour sensibiliser les conducteurs.
- Association Intercommunale de la Piscine : Les travaux ont démarré le 1^{er} septembre et se poursuivent avec satisfaction. L'ARCAM (Association de la Régionale Cossonay, Aubonne, Morges) a proposé une action financière pour financer le toboggan et le Baby Slash.
- Social : Si l'on croit les récents rapports, tant de la Cour des comptes au niveau du Canton que du groupe de travail nommé par l'UCV (Union des Communes Vaudoises), il y aurait un grand problème de communication entre les Conseils (communaux ou généraux) et les différentes associations intercommunales. Celles-ci sont nombreuses et leurs prestations mal connues. En voici quelques-unes pour information.

AJERCO = Accueil de Jour réseau Enfance Cossonay et Région. Il s'agit des crèches, garderies et du réseau de maman de jour, ainsi que de l'accueil parascolaire.

ARASMAC = Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay. Cette association traite du revenu d'insertion, des questions relatives à l'AVS et à l'AI, aux subsides pour l'assurance maladie et des prestations complémentaires (PC famille, rente-pont), etc.

ASPMAD = Association pour la Santé, la Prévention et le Maintien A Domicile. Il s'agit de l'association des différents CMS

- Site internet de la commune : Un travail de relookage et d'un complément d'informations est en cours.

M. Cédric Gaudin : Eaux, Epurations, Pompiers et Protection civile:

- Protection civile : Les locaux de la PC de Morges ont déménagé à Saint-Prex.
- Pompiers : Cela fera 1 année au 31 décembre que s'est formée une nouvelle collaboration intercommunale, entre les DAP (Détachement d'appui) Z5 (Grancy, La Chaux, Chavannes-le Veyron) et Z6 (Chevilly, Ferreyres, Moiry). Au niveau des locaux rien ne change, mais il n'y aura plus qu'un seul Etat major. Le Commandant-Capitaine Olivier Bovey de Grancy reprendra le commandement et le Capitaine Cédric Gaudin sera son remplaçant. Il y aura une fusion des alarmes pour les six communes depuis le 1^{er} janvier, ce qui permettra d'avoir un maximum d'effectif pour les interventions. Cette collaboration est nécessaire à cause du manque d'effectif. M. Cédric Gaudin lance un appel aux personnes qui ont plus de 18 ans et qui seraient intéressées, à rejoindre le corps des sapeurs pompiers. Il précise que ce n'est pas une grande charge au niveau temps et qu'il n'y a pas de limite d'âge même si la jeunesse est privilégiée.
- Eaux : La mise en service du nouveau réservoir a été effectuée le 21 juillet 2016, suivie de l'inauguration le 20 août. Il y a effectivement eu une chloration excessive lors de la mise en service, ceci afin d'éviter tout risque de pollution. La chloration a pu rapidement être diminuée en effectuant différentes analyses et

nous avons maintenant une très bonne qualité d'eau. Le 21 octobre, une 1^{ère} panne a lieu à cause d'une vanne restée ouverte qui a vidé le réservoir et coupé l'eau au village. Tout est maintenant sous contrôle informatique et l'incident ne devrait plus se reproduire. Le Règlement sur l'eau est en finalisation d'élaboration et vous sera très certainement présenté lors du prochain Conseil.

- STEP : RAS

M. Olivier Ray : Domaines, Forêts et Ecoles:

- Ecoles : La création officielle de l'ASI7 (Association Scolaire Intercommunale des 7 communes) a eu lieu le 23 août 2016. La finalisation des plans pour le nouveau collège à La Sarraz est en court et le dépôt du dossier pour la mise à l'enquête se fera en fin mai.
- Sapins : Les sapins de Noël vous seront distribués le samedi 17 décembre.
- Cimetière : Les résidents du cimetière sont dorénavant à l'abri des blaireaux.

M. Jean-François Braissant, Syndic : Administration générale et Finances :

- STEP intercommunale : Le projet de STEP intercommunale ayant favorablement évolué, la commune de Chevilly a répondu favorablement à la possibilité de faire partie de cette éventuelle future association. La décision a été prise de continuer l'étude de ce projet.
- Habitants : La barre des 300 habitants est passée.
- Remerciements : Le Syndic remercie tout d'abord le Conseil pour les décisions prises ce soir et pour la confiance accordée. Il profite de la fin de l'année pour remercier toutes les personnes qui s'investissent pour la commune. Le Syndic remercie ces collègues municipaux, mais également les deux employés communaux à savoir M. Jean-Michel Roch et M. François Gavin, les personnes qui s'occupent du café contact, ainsi que les dames qui se sont occupées de la décoration des deux fontaines. Il remercie également le personnel communal, à savoir Mme la secrétaire et Mme la boursière qui font un travail formidable.
- Compostière : La commune pourrait payer la facture de la compostière, ceci afin d'éviter trop de travail administratif. L'idée va être étudiée par la Municipalité.
- Le Syndic voulait encore juste saluer ce soir la venue de M. et Mme Clidière et les inviter à prendre le verre de l'amitié à l'issue de ce Conseil.

M. Yannick Liniger, Président du Conseil

- Le Président remercie
 - La secrétaire du Conseil pour son travail, les conseillers et conseillères qui font vivre la démocratie grâce à leurs remarques, amendements et postulats, mettant ainsi un peu de piments dans l'actualité du Conseil général
 - Toutes les personnes faisant partie d'une commission pour leur travail impeccable. Il remercie tout particulièrement le groupe de travail qui s'est occupé du règlement de l'eau et qui a fait un travail de fond remarquable.

- La Municipalité ainsi que la secrétaire communale et la boursière pour l'agréable collaboration.

11. Divers et propositions individuelles

M. Jacques Bondallaz demande ce qu'il en est du projet des luminaires au chemin Nussbaumer.

M. Stéphane Ecuyer lui répond que le projet est en cours, mais retardé pour essayer de faire concorder les travaux en même temps que l'ouverture d'une fouille pour la rénovation du réseau d'eau.

M. Bertrand Raemy souhaite savoir s'il y a un projet de transformation de l'ancien centre de tri des déchets de Chevilly.

M. Jean-François Braissant lui répond qu'il y a un projet en cours pour la transformation de l'Abattoir et que celui-ci sera présenté dans un prochain Conseil.

M. Bertrand Raemy tient à féliciter M. le Syndic pour les propos tenus au sujet des transports publics et d'une éventuelle ligne reliant Chevilly à Cossonay et La Sarraz.

M. Laurent Michel remercie la Municipalité d'avoir évacuer les rouleaux de paille pourrissant en bordure de bois.

Mme Isabelle Jendly demande s'il est possible d'avoir de meilleurs horaires pour le bus le matin. En effet, l'horaire actuel ne permet pas aux apprentis et aux gymnasiens de prendre le train.

M. le Syndic lui répond que l'horaire ne dépend malheureusement pas d'eux.

M. Yves Kübler demande s'il y aura possibilité d'enterrer l'éclairage public lorsque la route sera ouverte pour refaire le réseau d'eau du village.

M. le Syndic lui répond que ce travail a déjà été effectué sur le tronçon entre la Condémine et chez M. François Gavin.

M. Stéphane Ecuyer explique que les lignes seront enterrées petit à petit en même temps que l'avancée des travaux.

M. Marc Grisel nous signale que pour sa part il met le code de Cossonay (N°1) lorsqu'il va à la compostière et qu'il trouve la démarche logique du moment que la commune de Chevilly paie pour les services du centre de tri de Cossonay.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, le Président invite tout le monde à boire le verre de l'amitié et lève la séance à 22h13.

La Président du Conseil général

La secrétaire du Conseil général

Yannick Liniger

Diane Raemy